

Concours « Zerbaz péi »

Pratiques et utilisations familiales des plantes médicinales à La Réunion

REGLEMENT 2022-2023

Article 1 : Organisateur

L'Aplamedom Réunion (Association pour les Plantes Aromatiques et Médicinales de La Réunion) organise ce concours, dans le cadre de ses activités de recensement des pratiques actuelles de l'utilisation des plantes médicinales.

Ce concours est organisé en partenariat avec :

- le Rectorat
- le Jardin Botanique
- l'Herbier Universitaire de La Réunion
- le Syndicat des Pharmaciens
- les Sponsors

Article 2 : Participants

Ce concours est ouvert aux élèves des établissements scolaires de toute l'île, du primaire (du CE1 au CM2), du collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) et du lycée (de la 2^{nde} à la terminale).

Les élèves devront concourir par classe.

Un nombre maximum est fixé à 60 classes participantes.

Article 3 : Modalités d'inscription

Les classes désirant concourir devront s'inscrire sur le site Internet de l'Aplamedom qui comprend une rubrique destinée au concours, à l'adresse

<https://aplamedom.org/concours-zerbaz-peii/>

Une pré - inscription est possible dès à présent en envoyant le bulletin ci après rempli.

La date limite des inscriptions est fixée au dimanche 5 mars 2023

Dès l'inscription une confirmation par mail sera envoyée ainsi que tous les documents nécessaires à la participation (code d'accès, questionnaire, modèle d'étiquettes, guide de réalisation d'un herbier).

Article 4 : Description des œuvres du concours

Les œuvres du concours comprennent un herbier de 10 planches de plantes médicinales auxquelles est associé un questionnaire sur l'utilisation familiale et traditionnelle de chacune d'entre elles.

Les planches d'herbier sont à réaliser sur feuilles de papier type Canson de format A4, de 180 g/m² d'épaisseur, selon le modèle figurant sur le site <http://www.aplamedom.org>.

Les œuvres sont à remettre en un exemplaire papier relié.

Attention, la qualité des planches doit être irréprochable pour garantir la pérennité de l'herbier. Toute planche abîmée, ou présentant des plantes mal séchées ou parasitées, ne sera pas prise en compte.

Il est interdit de récolter des espèces protégées dont la liste est disponible sur le site internet www.aplamedom.org

Article 5 : Réalisation

L'enseignant responsable de la classe recevra les recommandations à suivre pour la bonne réalisation du concours, ainsi qu'un guide de réalisation d'un herbier.

Chaque élève devra répondre au questionnaire sur l'utilisation d'une plante médicinale et réaliser une planche d'herbier pour la plante choisie.

Les enseignants devront inciter les élèves à recueillir les informations demandées par le questionnaire auprès de membres de la famille ou du voisinage.

La collecte d'informations dans des livres ou sites Internet est interdite, c'est l'information orale de terrain qui doit être privilégiée.

Le professeur devra ensuite **sélectionner au sein de la classe les 10 réalisations (questionnaire + planche d'herbier) à présenter pour le concours (selon les recommandations fournies).**

Article 6 : Dépôt des œuvres

Les 10 planches d'herbiers (version papier et scannée) et les questionnaires associés, devront être adressés ou déposés à :

**APLAMEDOM
CYROI – Parc Technor
2 rue Maxime Rivière, 97490 Sainte-Clotilde**

Vous pouvez également déposer les œuvres dans les pharmacies relais du concours dont la liste sera disponible sur le site Internet www.aplamedom.org, à l'attention du Syndicat des Pharmaciens à Sainte-Clotilde.

La date limite des dépôts est fixée au vendredi 12 mai 2023 à 18 h 00.

Le reste des œuvres effectuées par la classe peut aussi être envoyé.

Article 7 : Droits

Les œuvres réalisées et les photos prises dans le cadre du concours seront libres de toute diffusion. Les herbiers gagnants seront mis en ligne sur le site Internet et exposés lors de la remise des prix.

Chaque participant doit accepter que son nom soit publié dans la presse ou sur Internet et indiqué sur les œuvres exposées, sans que cette publication puisse faire l'objet d'une quelconque rémunération.

L'Aplamedom se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Les œuvres sélectionnées ou non seront à récupérer dans un délai de 3 mois après la décision du jury, le cas échéant, elles resteront la propriété de l'Aplamedom.

Article 8 : Jury

Une délibération d'un jury pluridisciplinaire désignera les lauréats en **mai 2023**.

Les œuvres seront notées selon les critères suivants :

- **Questionnaire (2/3 de la note)** : soin et précision apportés aux réponses et à la recherche de l'information.
- **Planche d'herbier (1/3 de la note)** : respect de l'interdiction de l'utilisation des plantes rares et protégées, esthétique, qualité de séchage et de conservation de la planche. Les noms scientifiques et la famille ne seront pas notés.

La remise des prix se fera lors d'une manifestation organisée à cet effet en **mai-juin 2023**.

Article 9 : Caractère des lots

Les prix sont constitués de lots et de prestations récompensant la classe (livres, lecteurs DVD, sorties botaniques), les élèves (lots de participation).

Un retour sur le travail fourni sera également effectué par l'Aplamedom.

Article 11 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Ce règlement est disponible sur le site Internet des Plantes Aromatiques et Médicinales de La Réunion, à l'adresse : www.aplamedom.org.

Bulletin d'inscription

Concours « zerbaz péi »

A retourner impérativement **avant le 5 mars 2023**, à l'Aplamedom,
✉ CYROI 2 rue Maxime Rivière Parc Technor 97490 Sainte Clotilde
Tel : 02 62 93 88 18

Je soussigné.....
enseignant à
souhaite faire participer ma classe de
au concours zerbaz péi.

Coordonnées :

Téléphone :

E-mail :

Une confirmation d'adhésion vous sera retournée par mail.